



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie
Document d'accompagnement n°2 :
Fiche explicative de la mesure
0700

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Agriculture

Sous-thème(s) : Apports nutriments

Analyse des risques de non-atteinte du bon état

1. Libellé de la mesure

Amélioration de l'analyse des risques de non-atteinte du bon état des masses d'eau souterraine et de surface ainsi que l'évaluation de l'efficacité des mesures du PGDA-2 :

- ***renforcement du Survey Surfaces agricoles (fixation APL de référence) ;***
- ***amélioration de la modélisation des pressions agricoles (modèle EPICgrid) ;***
- ***meilleure connaissance du lien entre l'APL mesuré et la quantité d'azote réellement entraînée vers les eaux souterraines et de surface ;***
- ***développement et suivi d'indicateurs performants de la contamination des eaux par l'azote et le phosphore en complément des mesures d'APL ;***
- ***fixation de seuils acceptables d'apports totaux d'azote, de phosphore et d'APL en relation avec les seuils critiques de concentration dans les masses d'eau à risque (normes de qualité) ;***
- ***étude des successions culturales à risque environnemental en vue de réglementer, le cas échéant, le recours à de telles successions.***

2. Explicatif du libellé

Le libellé est suffisamment clair. Signification des acronymes :

- PGDA-2 : Plan de Gestion Durable de l'Azote en agriculture – deuxième version ;
- APL : azote potentiellement lessivable

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure

Un des facteurs de risque de non-atteinte du bon état des masses d'eau souterraines et de surface est une pollution diffuse provenant du secteur agricole. Cette pollution due à une contamination par l'azote ou le phosphore peut se faire par ruissellement (pour les eaux de surface) ou par lessivage (pour les eaux souterraines). Il est dès lors important de connaître l'efficacité des mesures préconisées en vue d'atteindre le bon état.

Les différentes méthodes citées ci-dessus, permettront de déterminer si une masse d'eau souterraine ou de surface atteindra ou non le bon état. Il est donc important d'améliorer ces méthodes afin de les rendre performantes et les plus complètes possibles.

- Le renforcement du *Survey Surfaces Agricoles* permettra d'obtenir une meilleure représentativité pédoclimatique du réseau de fermes de référence (il y en a actuellement 26) afin de fixer les APL de référence ;
- La convention QUALVADOS 2 permettra la maintenance et la mise à jour du modèle EPICgrid en vue de la fourniture de données nécessaires aux reportages, ainsi qu'une mesure de l'efficacité des mesures prénormatives des plans de gestion.

Les résultats des mesures d'APL réalisées seront pris en compte, permettant ainsi une meilleure connaissance du lien entre l'APL mesuré et la quantité d'azote réellement entraînée vers les eaux souterraines et de surface.

- La surveillance des eaux souterraines et de surface, appelée *Survey nitrates*, est organisée par la DGARNE. Le réseau de surveillance des nitrates dans les eaux souterraines est actuellement composé de 950 sites, soit une densité moyenne de 1 point pour 18 km².

Dans les zones vulnérables, une surveillance plus rapprochée de l'activité agricole est exercée. Au niveau des eaux de surface, le réseau de surveillance fortement développé depuis 2005 (350 sites) couvre la quasi-totalité des masses d'eau en Région wallonne. Les matières phosphorées et les nitrates sont mesurés, en général, 13 fois par an. Une vigilance au niveau des masses d'eau (souterraines et de surface) à risque devrait être accrue. Une autre manière d'estimer la qualité de l'eau est l'utilisation d'indicateurs biologiques tels que les macro-invertébrés, les diatomées... Ces indicateurs traduisant l'impact d'une pollution sont sensibles à une eutrophisation.

- En ce qui concerne les valeurs seuils du bon état pour le phosphore, phosphate, azote, nitrite, nitrate... ceux-ci sont déterminés par les valeurs seuils utilisées dans le calcul des indices SEQ-Eau de surface et SEQ-Eau souterraine, outils développés en France. Une révision de ces valeurs seuils permettrait de mieux correspondre aux réalités de terrain en Région Wallonne.

- L'étude des successions culturales à risque environnemental est nécessaire, elle permettra ainsi de déterminer les apports azotés ou les valeurs d'APL et également de réglementer, le cas échéant, le recours à de telles successions.